

Tous mobilisés

SANTÉ AU TRAVAIL

JOURNAL DU PLAN RÉGIONAL DE SANTÉ AU TRAVAIL N°4



N°04 - JUIN 2025



ÉDITO

L'OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics) accompagne les acteurs de la construction dans la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Au quotidien, les collaborateurs de l'OPPBTP mènent des études sur les conditions de travail, assurent une veille en matière de risques professionnels, organisent et exploitent les retours d'expérience, informent, conseillent et contribuent à la formation.

C'est dans cette dynamique que l'OPPBTP Centre-Val de Loire se veut être contributif des actions du PRST4.

A quelques mois de la fin de ce plan régional, constatons qu'ensemble nous avons agi de manière effective pour une meilleure prise en compte des thèmes majeurs de santé et de sécurité au travail. A chaque action prévue, conçue et réalisée nous développons plus encore notre capacité à la coopération au service de la préservation de la santé de tous ; salariés, dirigeants, entreprises.

« Se réunir est un début ; rester ensemble est un progrès ; travailler ensemble est la réussite. » H. FORD

Continuons de capitaliser sur cette volonté d'agir ensemble, mobilisons-nous pour faire de la prévention une vraie culture partagée !

Dorian Bonnefoy
Directeur de l'OPPBTP Centre-Val de Loire



À LA UNE

Prévenir les risques professionnels **création d'une marque « employeurs engagés en santé sécurité au travail »**

Une initiative régionale innovante pour promouvoir la Santé et Sécurité au Travail dans le cadre du plan régional santé travail (PRST).

L'un des objectifs du PRST déployé depuis 2022 est de développer une culture de prévention en donnant la priorité à la prévention primaire, notamment au sein des TPE/PME et en ciblant les jeunes, les nouveaux embauchés et les travailleurs précaires.

En collaboration avec les partenaires sociaux du CRPST, un accord a ainsi été construit en vue d'agir pour le développement de la culture de prévention au sein des entreprises de la région, en valorisant les actions collectives et la création de club d'entreprises sur la santé et la sécurité au travail (SST).

Lors d'un évènement organisé le 16 janvier 2025 par la DREETS sur l'engagement des entreprises, **14 partenaires institutionnels régionaux [1] (partenaires sociaux, consulaires, organisations professionnelles, préventeurs) ont signé avec l'Etat (DREETS) un accord d'engagement et de partenariat pour développer la culture de prévention au sein des entreprises du Centre-Val de Loire**, notamment dans les TPE-PME. «La mise en œuvre de cet accord passera par la valorisation d'une marque régionale « Entreprises Engagées en Santé et Sécurité au travail (SST) » dont pourront se prévaloir les entreprises engagées dans des initiatives collectives exemplaires en matière de dialogue social et de SST» précise Sabrina Rousselle, responsable du service santé sécurité au pôle Travail à la DREETS. «Le développement de clubs inter-entreprises visant à accompagner leurs membres dans la mise en place d'actions de prévention primaire sera également encouragé. Pour bénéficier de la marque régionale, ces actions exemplaires et ces clubs devront avoir été préalablement validés par un comité de sélection ad'hoc composé des signataires»...Suite p.2

[1] DREETS, ARACT, Carsat, OPPBTP, MEDEF, CPME, UDES, AFT, OTRE, MSA, Agefiph, FFB, UNSA, CCIR, U2P.



Et elle conclut : « Faisons bouger les chiffres sur les accidents du travail graves et mortels : cet accord, cette marque régionale, c'est un des leviers. Nous sommes convaincus que c'est par l'action collective, le partage d'expériences, l'engagement des directions que l'on fera bouger les lignes sur l'accidentologie, qui n'est pas une fatalité et que nous développerons une culture de la prévention dans les entreprises pour construire Ensemble, un avenir professionnel plus sûr et durable pour tous. »

Depuis un logo a été créé pour identifier cette marque. —>

Les travaux se poursuivront en 2025 avec le montage du dispositif, la mobilisation des entreprises et organisations professionnelles ainsi que la création du comité de sélection.

Les entreprises agissent

pour la **santé** et la **sécurité**
au travail en **Centre-Val de Loire**

Modules de sensibilisation aux VSST le déploiement continue

Le module de sensibilisation aux agissements sexistes et violences sexuelles « Mon entreprise sexiste ? Jamais ! » produit dans le cadre du PRST4, poursuit son déploiement en région Centre.

Cet atelier de 3 heures, destiné aux services RH, référents harcèlement, élus du CSE, se propose de questionner des situations au travail, les facteurs de risque, les définitions juridiques, les moyens de prévention. A travers des exemples de la vie au travail, c'est l'occasion de confronter ses connaissances mais aussi ses représentations, et les pratiques RH de son entreprise.

Chacun est invité à participer et à réagir dans la bienveillance, et à se saisir du sujet pour le porter dans son entreprise. Les participants repartent avec des outils Prst4.

Plusieurs réunions ont eu lieu au premier semestre : deux sensibilisations animées par l'Aract et la DREETS, à Blois le 7 mars 2025 avec plus de 40 participants et Châteauroux le 3 juin, 27 participants ; prochainement, le 20 juin à Chambray-les-Tours, près de 40 inscrits sont attendus dans les locaux de l'APST37 pour un module animé par l'APST37 et la DREETS.

3 réunions paritaires sont d'ores et déjà programmées au second semestre, les 16 octobre à Pithiviers, 6 novembre à Montargis, et 25 novembre à Orléans. Avis : une date et une salle sont toujours recherchées en Eure et Loir !

Une réunion sera également organisée à Orléans à la demande d'une organisation syndicale auprès de ses adhérents.





TAF'STORY Un jeu pour les apprentis

A l'occasion de la journée mondiale de la sécurité et la santé au travail, les services de l'État (DDETS 45 et DREETS) et l'ARACT Centre-Val de Loire ont présenté le 28 avril au CFA Orléans métropole un nouveau jeu, TAF'STORY, destiné à sensibiliser les apprentis au droit du travail et aux règles de la vie en entreprise.

Coconstruit dans le cadre du PRST4, avec le concours d'organismes de prévention et de services de santé au travail et une dotation nationale PST, TAF'STORY permet aux apprentis d'appréhender de manière ludique et concrète les enjeux du monde du travail. Ce jeu sera déployé à partir de la rentrée prochaine dans la centaine de Centres de Formation d'Apprentis (CFA) de la région.

Destiné à être animé au sein des CFA, TAF'STORY est conçu pour être utilisé par les enseignants ou toute personne référente. Son objectif est de rendre les apprentis pleinement conscients de leurs droits et obligations tout en leur fournissant des outils pour mieux comprendre les contraintes et les ressources liées à leur environnement de travail.



Le jeu se décline autour de trois grands axes :

- » **La compréhension du droit du travail** : Qu'est-ce qu'un contrat d'apprentissage ? Quels sont les droits et obligations des apprentis et des employeurs ?
- » **La santé et la sécurité au travail** : Quels sont les risques professionnels et comment les prévenir ?

» **Les conditions de travail** : Quelles sont les meilleures pratiques pour garantir un environnement de travail sûr et sain ?

 **POUR PLUS D'INFORMATIONS, RENDEZ-VOUS ICI**

Un jeu prétexte à échanges et mises en situation

Inspiré du jeu des 7 familles, TAF STORY propose à chaque joueur de réunir les cartes d'une même famille (mes horaires, ma santé, mon contrat, mes congés...) en choisissant la bonne réponse à une question indiquée sur chaque carte : « Je suis mineur. Quelle doit être au minimum la durée de mon repos hebdomadaire ? », « Dois-je passer une visite médicale après avoir signé mon contrat ? », « Mon employeur peut-il m'obliger à décaler mes vacances ? » ...

Chaque carte peut donner lieu à une discussion entre joueurs ou à une mise en situation. C'est l'occasion pour chaque apprenti de partager ses expériences réelles rencontrées en entreprise et mieux appréhender ses droits et devoirs en tant que travailleur.

Un webinaire de présentation du jeu aura lieu le 04 septembre prochain, accompagnant la diffusion du jeu dans les CFA des 6 départements.





Retour sur les journées Plein'Air de la sécurité routière **une mobilisation croissante en Centre-Val de Loire**

Pour la deuxième année consécutive, la région Centre-Val de Loire se mobilise autour du Risque Routier Professionnel à travers une série de journées de sensibilisation. Après une première édition en 2024 dans les départements du Loiret (45), de l'Indre (36) et d'Indre-et-Loire (37), **l'initiative s'est poursuivie en 2025 avec des étapes à Blois** (Loir-et-Cher, 41) le 16 mai, puis à **Bourges** (Cher, 18) le 23 mai. La dernière journée de cette édition s'est tenue le 13 juin à **Chartres** (Eure-et-Loir, 28), au CFA La Saussaye.

Près de **1 200 participants** ont déjà pris part à ces journées, bénéficiant des ateliers pratiques et conférences animés par plus de **60 exposants**. Ces événements sont organisés à l'initiative de la DREETS Centre-Val de Loire et de la Préfecture de région, avec pour objectif de prévenir les risques liés aux déplacements professionnels et domicile-travail.

Réservées aux professionnels, agents publics et apprentis, les journées se déroulent sur inscription préalable. Elles rassemblent un large réseau de partenaires mobilisés pour la prévention, parmi lesquels l'OPPBTP, la CARSAT, les Services de Prévention et de Santé au Travail, la DIR Centre-Est, les forces de l'ordre (Police et Gendarmerie), les SDIS, ainsi que de nombreuses entreprises, organismes de formation et associations engagés.



Un programme riche et interactif

Chaque journée propose un format dynamique et participatif, comprenant :

- des **ateliers pratiques** : simulateurs de conduite, voiture tonneau, lunettes de simulation, tests de réflexes...
- des **conférences thématiques** : outils et retours d'expérience à destination des employeurs.
- des **stands d'information et d'échange**
- des **témoignages** de terrain et des partages de bonnes pratiques

Conçues comme des espaces de dialogue et de pédagogie, ces journées visent à renforcer la culture de la prévention routière chez tous les acteurs concernés, dans un esprit convivial, interactif et responsable.





Attention aux fortes chaleurs : décret du 27 mai 2025 **Renforcement des obligations d'évaluation et de prévention**

Le décret en Conseil d'État n°2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur **renforce les obligations des employeurs** en matière de prévention du risque chaleur. Il introduit dans le code du travail de nouvelles dispositions relatives à la prévention des risques liés aux épisodes de chaleur intense, correspondant aux **seuils jaune, orange et rouge** du dispositif national de **vigilance météorologique « canicule » de Météo-France** qui matérialise, pour chaque département et en fonction des seuils locaux, la survenue de vagues de chaleur intenses voire caniculaires. Vous pouvez consulter le site Météo France [ici](#) :

Concrètement, le décret impose plusieurs mesures de prévention à adapter aux situations de travail.

- » Lorsque l'évaluation des risques identifie un risque d'atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs lié à l'exposition à des épisodes de chaleur intense, l'employeur fait évoluer l'organisation du travail avec des mesures visant à **adapter les horaires, suspendre les tâches pénibles aux heures les plus chaudes**, mieux ajuster les périodes de repos.
- » Les postes de travail devront être aménagés pour amortir les effets des rayonnements solaire et l'accumulation de chaleur, par des **dispositifs filtrants ou occultants**, de la **ventilation ou de la brumisation**.

- » L'eau potable fraîche mise à disposition des travailleurs devra être augmentée autant qu'il est nécessaire. **L'accès à l'eau** devra être garanti, avec un minimum de **trois litres par jour** et par personne en l'absence d'eau courante.
- » Les employeurs devront fournir des **équipements adaptés** (vêtements respirants ou rafraîchissants, couvre-chefs, lunettes...) et accorder une attention particulière aux **travailleurs vulnérables**, notamment les femmes enceintes.
- » **L'information et la formation des salariés** sur les signes de coup de chaleur et les gestes à adopter est également rendue obligatoire, tout comme la mise en place de protocoles de secours, notamment pour les personnes isolées.
- » Enfin, dans les secteurs concernés, **les plans de prévention** (BTP, agriculture) devront intégrer ce risque. Ces obligations s'appliquent aussi aux travailleurs indépendants, y compris agricoles.

Dans le cas où cette liste de mesures ou actions de prévention contre les risques professionnels liés aux épisodes de chaleur intense n'est pas définie, l'inspection du travail peut mettre en demeure l'employeur de l'établir. Cela permettra de renforcer l'efficacité de son action face au constat de situations de travail parfois très dégradées et alarmantes et donc l'effectivité de la prévention.

QUIZ

Petit quizz à l'occasion du [nouveau décret](#) sur le travail et les fortes chaleurs publié le 26 mai dernier. Êtes-vous au point ?

1) Quels niveaux de vigilance déclenchent les obligations ?

- » b) Jaune (pic de chaleur)
- » c) Orange (canicule)
- » d) Rouge (canicule extrême)

Réponse : toutes les réponses, jaune (pic de chaleur), orange (canicule), et rouge (canicule extrême). Un « épisode de chaleur intense » correspond à l'atteinte du seuil des niveaux de vigilance jaune, orange ou rouge. Les « périodes de canicule », qui ouvrent droit au bénéfice de l'indemnisation des arrêts de travail dans les entreprises du BTP, se caractérisent par l'atteinte du seuil des niveaux de vigilance orange ou rouge.

2) Quand ce décret entre-t-il en vigueur ?

Réponse : au 1er juillet 2025

3) À laquelle de ces obligations l'employeur n'est-il PAS soumis ?

- » a) Fournir 3 L d'eau potable par jour et par personne
- » b) Former les salariés aux signes de coup de chaleur
- » c) Installer des climatiseurs automatiques sur tous les postes de travail

Réponse : c. Ce n'est pas exigé ; les obligations portent sur ombrage, ventilation, brumisation, mais pas la climatisation obligatoire.

4) Qui peut être particulièrement protégé en priorité ?

Réponse : les salariés vulnérables : femmes enceintes, personnes avec pathologies chroniques, etc.

 **POUR PLUS D'INFORMATIONS, RENDEZ-VOUS ICI**
[FICHE ALERTE RÉGIONALE FORTES CHALEURS](#)





Publications PRST4

Retrouvez toutes les parutions produites dans le cadre du PRST4 ICI



Agenda

- » **20 juin :**
Sensibilisation VSST à
Chambray-Lès-Tours (37)
- » **20-21-22 juin :**
Stand et atelier de
prévention risque chimique
au championnat du meilleur
soudeur à Vierzon
- » **01 juillet 2025 :**
Réunion du CROCT
- » **04 septembre 2025 :**
Webinaire de présentation du
jeu Taf'Story
- » **16 octobre :**
Sensibilisation VSST à
Pithiviers (45)
- » **Novembre :**
Forum sur le maintien en
emploi
- » **06 novembre :**
Sensibilisation VSST à
Montargis (45)
- » **25 novembre :**
Sensibilisation VSST à
Orléans (45)

Le PRST4 vous propose un **calendrier de la prévention 2025-2026**

Vous organisez des événements sur la prévention en santé au travail dans la région ? Pensez à nous informer pour compléter le calendrier.

JUIN

- » Semaine de la QVCT
- » Début de la période de vigilance fortes chaleurs

SEPTEMBRE

- » 10/09 Journée mondiale de la prévention du suicide

OCTOBRE

- » 10/10 Journée mondiale de la santé mentale
- » Octobre rose Cancer du sein
- » Journée mondiale du cancer du sein

NOVEMBRE

- » Mois sans tabac
- » 07/11 Journée européenne du Radon
- » 07/11 Journée de l'Institut de Santé au Travail de la région Centre-Val de Loire

DECEMBRE

- » 03/12 Journée internationale des personnes handicapées
- » 08/12 Journée mondiale du climat

JANVIER

- » Mois sans alcool

FEVRIER

- » 04/02 Journée mondiale contre le cancer
- » 14/02 Journée internationale du burn out

MARS

- » 08/03 Journée internationale des droits des femmes

AVRIL

- » 07/04 Journée mondiale de la santé
- » 28/04 Journée mondiale de la santé et sécurité au travail

MAI

- » 01/05 Journée internationale du travail
- » Semaine de prévention et de dépistage du cancer de la peau
- » Journées de la sécurité routière au travail
- » 31/05 Journée mondiale sans tabac



Surveillance et gestion des risques sanitaires **SIGNATURE DU PROTOCOLE DE COOPÉRATION**

Le 19 mai 2025 marque une étape clé pour la gestion des alertes sanitaires en milieu professionnel en région Centre-Val de Loire. L'Agence Régionale de Santé (ARS), la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), Santé publique France, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), la CARSAT Centre-Val de Loire, le Centre Régional de Pathologies Professionnelles et Environnementales (CRPPE), PRESANSE Centre-Val de Loire ainsi que plusieurs Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) ont signé officiellement le protocole de création et de mise en œuvre de la Cellule de Veille en Santé Travail (CVST).



Ce dispositif expérimental vise à renforcer la coordination entre les acteurs régionaux pour une meilleure surveillance et gestion des risques sanitaires en milieu professionnel

Une Initiative Collaborative

Face aux enjeux croissants de prévention en santé au travail encadré par le 4ème plan régional de Santé au Travail Centre-Val de Loire, plusieurs partenaires institutionnels et acteurs de la santé au travail se sont unis autour d'un protocole novateur.

Ce cadre de coopération permettra une meilleure coordination des acteurs autour des alertes sanitaires en milieu professionnel, qu'il s'agisse de cas groupés de maladies infectieuses (ex : légionelloses), de suspicions de clusters de pathologies chroniques (ex : cancers) ou d'expositions à des agents chimiques (ex : intoxication au monoxyde de carbone) et environnementaux dangereux (ex : radon naturel).

La CVST aura pour mission de structurer la veille sanitaire en milieu de travail en mettant en place un circuit de signalement efficace et un partage renforcé des données entre les organismes partenaires. **Parmi ses objectifs :**

- » **Faciliter les échanges** entre les acteurs de la santé publique et de la santé travail ;
- » **Analyser et classer les signaux sanitaires** pour identifier les tendances préoccupantes ;

» **Proposer des mesures de gestion et de prévention** adaptées aux risques identifiés ;

» **Organiser des réunions de coordination** spécifiques en cas de signaux nécessitant une approche pluridisciplinaire.

Un Engagement Fort et Commun

En structurant la réponse aux signalements sanitaires en milieu professionnel, les partenaires signataires s'engagent à garantir une approche réactive et concertée pour mieux protéger les travailleurs. Le 19 mai 2025 symbolise ainsi une volonté collective d'agir pour une meilleure prise en charge des risques sanitaires en entreprise. Avec ce protocole, les signataires montrent leur détermination à répondre aux défis de la santé au travail en intégrant une approche préventive et coordonnée.

Cette signature officialise le début d'un dispositif prometteur, évolutif et adaptable aux enjeux nationaux à venir et qui va pouvoir être déployé au niveau départemental. Le protocole prévoit une revue régulière de son efficacité afin d'assurer une amélioration continue des pratiques et des méthodes de gestion des alertes.



ACTUALITÉS

Les groupes de travail EN ACTION



Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)

Lancement imminent de PrevODom : un outil innovant pour le repérage des risques dans l'aide à domicile.

Le projet d'appliquatif dédié au repérage des risques professionnels dans le secteur de l'aide à domicile franchit une nouvelle étape. Il porte désormais un nom : PrevODom.

Conçu pour accompagner les structures ADOM dans le repérage des situations à risque et la mise en œuvre de solutions de prévention adaptées, PrevODom s'appuie sur une grille de repérage des risques récemment finalisée, ainsi que sur des

scénarios d'usage validés par les parties prenantes.

Le développement de l'outil est désormais entre les mains du prestataire en charge du projet.

Une version test de l'appliquatif sera présentée aux structures partenaires le 27 juin 2025, marquant ainsi le début de la phase d'expérimentation, pour un déploiement prévu fin 2025.

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques professionnels dans un secteur en pleine évolution.



Dialogue social

Le groupe Dialogue Social finalise plusieurs fiches thématiques

Le groupe Dialogue Social poursuit ses travaux avec la finalisation de plusieurs fiches pratiques destinées à accompagner les acteurs du dialogue social sur des thématiques clés. Ces fiches, récemment rédigées, vont désormais entrer en phase de maquettage avant leur diffusion prochaine.

Ces supports ont pour objectif d'apporter des repères concrets et opérationnels pour structurer les négociations et renforcer la qualité du dialogue social dans les entreprises.

Au programme de cette série de fiches :

- » Négocier un accord de méthode : pour cadrer en amont le déroulement des négociations et favoriser un climat constructif.

- » Négocier sur la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) : un levier pour améliorer le bien-être au travail, la performance collective et l'attractivité.

- » Le rôle du CSE en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) : une fiche pour clarifier les missions du CSE dans la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.

- » Négocier sur les violences sexistes et sexuelles dans le cadre de l'accord égalité : des clés pour intégrer cette problématique essentielle dans les accords égalité professionnelle.

Ces outils s'inscrivent dans une démarche de professionnalisation des acteurs du dialogue social et de promotion de la qualité des relations collectives de travail. Leur publication viendra enrichir l'offre de ressources à disposition des employeurs, représentants du personnel et partenaires sociaux.



Chute de hauteur et de plain-pied dans le BTP

L'action partenariale vise deux objectifs :

- » **Prévenir les risques de chutes auprès des entreprises, y compris les entreprises sous-traitantes, sachant que** les chutes de hauteur restent la première cause des accidents du travail graves et mortels dans le secteur du BTP
- » **Intervenir auprès des maîtres d'ouvrage dès la phase de conception de l'opération.**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la prévention des risques de chutes auprès des entreprises dont les entreprises sous-traitantes, il a été prévu de déployer et promouvoir des outils

de communication.

Globalement, les accidents du travail dans le secteur du BTP (bâtiment et travaux publics) sont souvent liés à une mauvaise coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS).

Dans ce cadre, une plaquette d'information sur la coordination de sécurité et de protection de la santé sur les chantiers de bâtiment et de travaux publics avec un focus sur les obligations du maître d'ouvrage en fonction des étapes de déploiement d'une opération de BTP va être très prochainement disponible.

La diffusion de cette plaquette se fera à destination des maîtres d'ouvrage récurrents publics et privés, maîtres d'œuvre et coordonnateurs SPS selon les canaux de communication suivants :

- » Impression et distribution par courrier,
- » Réseaux sociaux professionnels,
- » Sites internet des acteurs et préventeurs (DREETS, OPPBTP, CARSAT...),
- » Supports lors d'événements.



Indicateurs Régionaux de Santé au Travail (IRST)

2025 est l'année du bilan du PRST4 et de la réflexion sur les enjeux du prochain plan. C'est dans ce contexte que le réseau travaille activement sur la mise à jour de la prochaine publication des indicateurs régionaux de santé au travail.

Elle constituera un véritable atout pour accompagner le CROCT et le CRPST dans la phase de bilan et de définition des futures orientations du PRST5.

En attendant, le réseau vous propose de consulter quelques **indicateurs mis à jour et compilés dans une infographie** mettant en avant la sinistralité au travers du prisme des accidents graves et mortels.



POUR CONSULTER L'INFOGRAPHIE, RENDEZ-VOUS ICI





Actions de communication adaptées au monde de l'entreprise

Les référents communication, un appui essentiel à la valorisation des actions du PRST4.

Le groupe de travail partenarial transversal « Référents communication » poursuit son engagement aux côtés des groupes thématiques du PRST4, en les conseillant, en les accompagnant dans la valorisation de leurs actions et en contribuant à une meilleure diffusion des outils du plan auprès des entreprises, des salariés et de leurs représentants.

Les référents communication assurent ainsi la création et la diffusion des supports de communication et des événements portés par les groupes thématiques, à destination des acteurs internes et externes du PRST4. Cette mission se traduit notamment par la couverture des journées Plein'Airs de la Sécurité Routière (réalisation d'interviews, prises de vues, vidéos, mise en ligne sur le site de la Dreets) organisées dans

les 6 départements, la promotion du championnat national de soudure qui se tiendra à Vierzon du 20 au 22 juin 2025, ou encore la participation à la campagne nationale de sensibilisation aux accidents du travail graves et mortels, avec la diffusion des fiches alerte élaborées par l'un des groupes du PRST4.

Par ailleurs, les référents ont pris en charge le maquettage de plusieurs outils clés : les fiches interactives sur le télétravail, le guide de la négociation collective à destination des négociateurs en TPE-PME, ainsi que le quatrième numéro du Journal du PRST.

Ils ont également apporté leur expertise lors du lancement du jeu pédagogique « CFA Taf'Story, apprentis : les règles du jeu au travail », et ont contribué au choix du logo de la nouvelle marque « Employeurs engagés en santé et sécurité au travail en Centre-Val de Loire ».

La communication est essentielle pour promouvoir et diffuser les informations et outils créés dans le cadre du PRST4 et contribuer ainsi à l'amélioration de la santé au travail dans les entreprises de la région Centre-Val de Loire.

Le réseau des référents communication des structures partenaires - services de prévention et de santé au travail, Carsat, Aract, MSA, OPPBTP et piloté par la Dreets, assure un travail important de valorisation, de conception et de diffusion des outils et de supports mis à disposition gratuitement des entreprises, salariés et représentants du personnel.

» Vous souhaitez diffuser les informations et outils du PRST4 dans vos structures ? Vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : dreets-cvl.equipe-pluridisciplinaire@dreets.gouv.fr



Risque chimique

Le groupe de travail dédié à la thématique de la prévention du risque chimique et CMR s'est engagé à renouveler sa participation au prochain **championnat national de soudure organisé par la ligue des soudeurs et qui aura lieu les 20-21-22 juin 2025 à Vierzon (18)**.

Les partenaires mobilisés (Carsat, Dreets, APST18, CIHL, AISMT36) envisagent de promouvoir la prévention des risques liés aux fumées de soudage au travers d'ateliers orientés vers les jeunes et d'une conférence.

Retrouver [l'espace ressources ici](#) notamment les dépliants prévention du risque chimique à destination des employeurs et des salariés.





Culture de prévention

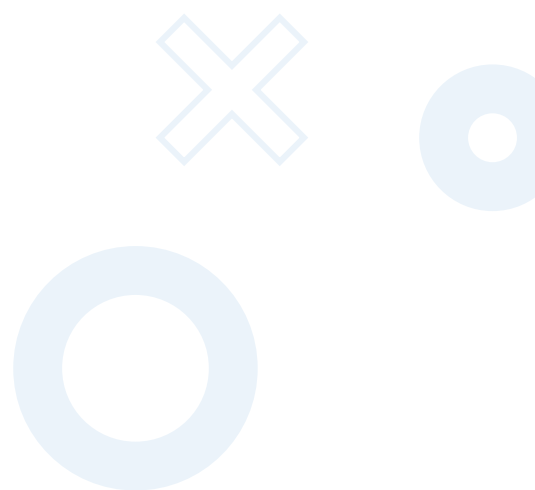
De nouvelles fiches alertes Accidents du travail ont été produites puis diffusées ces derniers mois :

- » Une fiche sur la prévention des risques liés à l'utilisation des **équipements portatifs**, [disponible ici](#)
- » La **prévention des AT en co-activité**, [disponible ici](#)
- » Une fiche sur le **travail isolé**, [disponible ici](#)

Nous vous invitons à prendre connaissance de ces fiches et à relayer cet outil utile, au format pratique, dans vos organisations.

D'autres fiches sont à venir : concernant les chutes de racks, la prévention des heurts engins/piétons à l'origine de nombreux accidents...

Retrouvez toutes nos fiches AT sur le site de la DREETS ici. Stop aux accidents du travail : [fiches d'alerte régionale sur les accidents du travail - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DREETS\)](#).



Le PRST4, c'est quoi ?



- Une boîte à outils et des conseils gratuits sur la santé au travail pour les entreprises, les salariés, les représentants du personnel
- Une feuille de route régionale prévoyant des actions coordonnées sur le territoire jusqu'en 2025 par les acteurs de la prévention (DREETS, Carsat, ARACT, OPPBTP, MSA et Services de prévention et de santé au travail), notamment en lien avec les représentants des organisations patronales et syndicales et membres du CROCT (comité régional d'orientation des conditions de travail)
- 12 groupes de travail qui se mobilisent pour mettre en œuvre 20 actions concrètes selon 1 axe transversal (prévention des accidents du travail graves et mortels) et

3 axes stratégiques :

- 1) Renforcer la prévention primaire sur le lieu de travail et la culture de prévention, notamment dans les petites entreprises,
- 2) Développer la prévention de la désinsertion professionnelle en favorisant le maintien en emploi,
- 3) Proposer une approche partagée de la santé en décloisonnant la santé au travail, la santé publique et la santé environnementale.

- [un site internet](#) sur lequel vous retrouvez toutes les actualités du PRST4

QUI FAIT VIVRE LE PRST4 ?

la DREETS, pilote du plan, les acteurs de la santé au travail : [Carsat](#), [MSA](#), [OPPBTP](#), [ARS](#), [ARACT](#), [DREAL](#), services de prévention et de santé au travail ([Présanse CVL](#), [AISMT36](#), [CIHL](#), [APST18](#), [APST37](#), [APST41](#), [SANT.BTP](#), [SISTEL](#)), [Université d'Orléans](#), [Agefiph](#) et les partenaires sociaux membres du Comité régional d'orientation des conditions de travail ([CROCT](#)).



Vous souhaitez vous abonner au journal du PRST4 ?

Envoyez-nous un message avec vos coordonnées sur la BAL COMMUNICATION de la Dreets Centre-Val de Loire : dreets-cvl.equipepluridisciplinaire@dreets.gouv.fr